

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 61 (1910)
Heft: 1

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Affaires de la Société.

Extrait du procès-verbal des délibérations du Comité permanent.

Séance du 14 décembre 1909 à Zurich.

1. Les candidats suivants sont reçus membres de la Société :

MM. Charles Ebneter, stagiaire forestier, St-Gall ;

D^r Flahault, professeur à Montpellier, France ;

Ubald Tschui, à Mariastein, Soleure.

2. Les membres honoraires recevront désormais, à titre gracieux les deux éditions de l'organe social.

3. La proposition Glutz, concernant les thèses Muller (discutées dans la dernière assemblée générale), est formulée comme suit :

„Le Comité permanent de la Société des Forestiers suisses tentera les démarches nécessaires pour que, avant le commencement de la campagne annuelle, les agents forestiers soient mis au courant de la situation du marché des bois en général et du marché suisse en particulier. Ceci se fera soit par les soins de l'Inspection fédérale des forêts, soit par la voie de l'organe de la Société.“

Le Comité décide de faire les démarches nécessaires à ce sujet.

4. La *Société suisse de l'industrie des bois* insiste pour que la Société des Forestiers suisses fasse en sorte que le mesurage des bois sous écorce, soit enfin appliqué dans tout le pays. Notre Société n'étant pas compétente, le Comité décide de ne pas donner suite à cette demande.

5. Le Comité permanent s'adresse au Département fédéral de l'Intérieur pour que, lors de la révision du *Règlement de l'examen d'état*, la durée du stage pratique soit augmentée de 6 mois et portée ainsi à 1 1/2 an, dans l'idée que le stagiaire serait indemnisé, une fois la première année terminée.

6. Le Comité, après quelques modifications de détail, adopte le protocole de l'assemblée générale de Frauenfeld.



Sujet de concours.

En exécution du règlement du 31 juin 1906, le sujet suivant fait l'objet d'un concours primé, ouvert aux membres de la Société :

Quelles sont les conséquences qui résulteront à l'avenir, pour le grand propriétaire forestier, du fait que les exploitations principales, au lieu de se cantonner sur de grandes surfaces, se dissémineront sur un grand nombre de points (coupes d'éclaircies, jardinages, etc.) ?



Rapport annuel sur la marche de la Société suisse des forestiers durant l'année 1908/1909, présenté à l'assemblée générale de Frauenfeld par le Comité permanent.

Nous avons l'honneur de venir vous présenter, au début de notre assemblée générale, le rapport habituel sur la marche de la Société pendant l'année qui se termine.

La Société suisse des forestiers compte aujourd'hui 361 membres, dont 16 membres honoraires et 345 membres ordinaires.

C'est un membre de plus seulement que l'année dernière à pareille époque.

Nous avons reçu 19 nouveaux membres; 10 en revanche ont donné leur démission, 8 sont décédés.

Nous avons à déplorer la mort de trois membres honoraires: M. le professeur Dr Ebermeyer, à Munich; M. J. Friedrich, directeur de la station d'essais forestiers, à Mariabrunn; M. Meisel, ancien inspecteur forestier, à Aarau.

Le nom d'*Ebermeyer* restera intimement lié à l'institution des stations d'essais forestiers. Les stations bavaroises — les premières créées — sont son œuvre. C'est à son initiative qu'est due l'organisation de recherches exactes relativement à l'influence de la forêt sur le sol et sur le climat.

Friedrich aussi était un chaud partisan des stations d'essais, et les travaux publiés par celles-ci en Autriche, sous sa direction, constituent un monument scientifique de haute valeur.

Nommés tous deux la même année membres honoraires de notre Société, la même année nous les a enlevés.

Il y a un mois à peine, enfin, notre collègue *Meisel* est mort, âgé de 80 ans, après 55 ans d'activité forestière, dont 51 ans au service de la ville d'Aarau, comme gérant des forêts de la commune. Nous l'avions nommé membre honoraire en 1903, à l'occasion de ses 50 ans de service forestier. Les témoignages de reconnaissance qui lui furent décernés à cette occasion, les vœux qui lui parvinrent de tous côtés ne purent l'empêcher, hélas! de ressentir cruellement les atteintes de l'âge, et sa mort survenue le 30 juin fut pour lui sans doute une délivrance.

Parmi les membres ordinaires que la mort a ravis, nous devons rappeler spécialement la mémoire de:

Aloïs Benoit, inspecteur forestier, à Thoune, décédé à l'âge de 50 ans à peine;

Fritz Zeerleder, ancien inspecteur des forêts de la ville de Berne, membre assidu de nos réunions et collègue regretté de chacun;

Wilh. Stähli, pendant de longues années gérant des forêts de la bourgeoisie de Berthoud;

Konrad Vogler, inspecteur des forêts de la ville de Schaffhouse, décédé après plus d'un demi-siècle d'activité féconde.

Je vous prie de bien vouloir, en vous levant, honorer la mémoire des disparus. (A suivre.)

